

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 442-1:1995/A1:2003

Radiateurs et convecteurs - Partie 1: Spécifications et exigences techniques

Radiators and convectors - Part 1:
Technical specifications and
requirements

Radiatoren und Konvektoren - Teil 1:
Technische Spezifikationen und
Anforderungen

09/2003

A decorative graphic in the bottom right corner featuring several interlocking gears in shades of blue and yellow. Overlaid on the gears is binary code (0s and 1s) and mathematical symbols like plus and minus signs, suggesting a technical or engineering theme.

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 442-1:1995/A1:2003 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 442-1:1995/A1:2003.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 91.140.10

Version Française

Radiateurs et convecteurs - Partie 1: Spécifications et exigences techniques

Radiatoren und Konvektoren - Teil 1: Technische Spezifikationen und Anforderungen

Radiators and convectors - Part 1: Technical specifications and requirements

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN 442-1:1995. Il a été adopté par le CEN le 7 juin 2003.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Avant-propos

Le présent document EN 442-1:1995/A1:2003 a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 130 "Corps de chauffe sans source de chaleur intégrée", dont le secrétariat est tenu par UNI.

Cet amendement à la Norme européenne EN 442-1:1995 devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mars 2004, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mars 2004.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (de) Directive(s) UE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) UE, voir l'annexe ZA informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse.

Modifier comme suit :

Avant propos

Insérer le texte suivant immédiatement après le second paragraphe :

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et vient à l'appui des exigences essentielles de Directives UE.

Pour la relation avec les Directives UE, voir l'annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document. »

Dans tout le texte de la norme

Dans la version anglaise, remplacer toutes les occurrences de « weight » par « mass ».

Page 3, article 2

Dans la liste des normes, ajouter ce qui suit :

EN 442-3 :2003, *Radiateurs et convecteurs - Partie 3 : Evaluation de la conformité.*

EN 13501-1, *Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 1 : Classement à partir des données d'essais de réaction au feu.*

Page 5, article 4, 1^{er} tiret

Remplacer « conformément à une norme adéquate » par « ... conformément à une spécification technique en vigueur dans le pays de destination. »

En conséquence, supprimer la note de bas de page 1) de la page 5.

Page 5, article 4, dernière phrase

Remplacer la dernière phrase : « Dans des conditions normaleset fumée toxique. » par la phrase suivante :

« La peinture ne doit contenir aucune substance chimique dont l'utilisation n'est pas autorisée dans les produits de bâtiment¹⁾. »

La conformité à la directive correspondante doit être déclarée par le fabricant du radiateur/convecteur. »

Page 5, article 5

Modifier le titre de la façon suivante : « Tolérances dimensionnelles et résistance à la pression » et modifier le sommaire en conséquence.

Pages 5 et 6, paragraphes 5.1.2, 5.1.3 et 5.1.4 , troisième alinéa

Remplacer « Le fabricant doit garantir l'épaisseur minimale de paroi mouillée en procédant à des contrôles périodiques [...] » par « L'épaisseur minimale de paroi mouillée doit être garantie par des contrôles périodiques [...] »

1) Egalement en rapport avec la directive 76/769/CEE, telle qu'elle a été amendée